DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)		
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE		
Catégorie de dossier :	Cas 1 : travaux à caractère scientifique	
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2022-02-17-00258	
Dénomination du projet :	Prélèvements de zstères naines et marines	
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33)	
Bénéficiaire(s):	PNM Bassin d'Arcachon	
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	19/01/2022	
Date de transmission du dossier à l'expert :	18/02/2022	

### MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES

### Complétude du dossier :

- CERFA 13 61701 Coupe de spécimens d'espèces végétales
- Courier de saisine du CSRPN par la DREAL Nouvelle-Aquitaine du 16/02/2022
- Dossier justificatif de 6 pages de l'OFB Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, non daté, non signé
- CV des quatre plongeurs devant effectuer les prélèvements

Document de présentation simple, bien présenté avec mention des qualifications des intervenants.

### Objectif visé:

Cette demande, qui s'inscrit dans le cadre du plan de gestion du Parc Naturel Marin, vise à caractériser la réponse des Zostères naine et marine à la pression de contaminants aquatiques et à évaluer le rôle de ces contaminants chimiques dans la régression des herbiers de zostères, dans l'objectif de pouvoir améliorer l'état de conservation des habitats marins de substrat meuble, favorables à l'espèce.

## Intérêt du projet :

Compte tenu de la pression anthropique à l'œuvre dans le Bassin d'Arcachon, et du fait que le bassin, en dehors de sa zone d'achalandage touristique propre reçoive aussi les effluents de plusieurs cours d'eau depuis l'intérieur des terres, il est effectivement important que le suivi des contaminations chimiques dans les formations végétales marines du bassin soit fait, surtout dans un habita de haute valeur patrimoniale pour lequel la France porte une forte responsabilité.

## Recherche d'une solution alternative d'intervention :

Sans objet

# Avis sur la méthodologie proposée :

Méthodologie classique dans ce type d'étude. Rien à redire. Le nombre de prélèvements (découpes de feuilles) est faible et la population de zostères naines et marines est à même de le supporter.

Il semble regrettable qu'aucun prélèvement ne soit réalisé à l'embouchure des 2 cours d'eau (pas de zostères ?) se déversant dans le Bassin (apports terrestres par lessivage) et qu'en hiver (saison minimale de concentration d'après le document) aucun prélèvement ne soit fait, alors que la saison touristique dans le Bassin bat son plein jusqu'en septembre et que la récolte de maïs se fasse en octobre. Bien sûr on veut étudier la réponse des zostères mais un suivi sur l'année pourrait être intéressant ? (délestage hivernal des contaminants par les plantes ?)

De même, rien n'est dit sur la durée de l'opération : est-ce une opération de pré-calibrage (mise au point des méthodes et autres pour un plan d'échantillonnage pour un suivi à long terme -et dans ce cas le nombre spatial de prélèvements est faible), ou bien cette étude sera-t-elle poursuivie ?

On ne sait pas non plus si ce suivi s'inscrit dans un cadre plus général de surveillance chimique et de description des cycles de circulation des contaminants sur le Bassin. S ce travail doit servir uniquement à des laboratoires, c'est bien mais il faut que cela alimente la réflexion sur la gestion globale de la qualité des masses d'eau du Bassin. Est-ce le cas et comment ?

## Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l'intervenant :

Faire particulièrement attention à ne pas arracher les pieds (mais cela les plongeurs doivent le savoir)

### Avis sur la demande :

Avis favorable, mais il pourrait être souhaitable que des prélèvements soient faits en fin d'été et en hiver voire à l'embouchure des affluents (sur d'autres plantes ?).

Conclusion:	
Avis favorable, mais voir les remarques.	

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis:	
Favorable :	
Favorable sous conditions:	X
Défavorable :	
Remarques :	<ol> <li>Voir pour des prélèvements en fin d'été et en hiver</li> </ol>
	2) Indiquer si l'opération s'inscrit dans un
	programme de suivi des contaminants présents
	à long terme dans le Bassin et comment
Fait le :	27/02/2022
Signature :	